

Gelée de cerises

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 27

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dào tsauteimps po fabrequà clliau condechon avoué sa fenna. La Lisette, qu'avai l'orollhe on pou dure, po mi pouai oure s'n'hommo que ruminavé, éteindu su lo fornet ein tour-dzein son chetse-moqua, sè tegnaï decouté li, achetâie à carnotset, son tsàsson à la man. Pierro écrivissai reinte apri reinte, et l'a mé bu d'eintze, po fère lo brouillon, que dai houët'an que l'a lemà sè tsaussé su le banc de l'écoula.

Quand l'a zu tot recopii, s'est de dinse ein li mimo: « Eh! bin, ora, crayo que n'è rein aò-bli! Yé bin met aò premi article: *Mon grandger, tielle qui soit, ne doit rien faire de ce qui n'est pas s'écrit là-dessous*. Dan, tot l'ai yet; et ci que vindret saret benéze de m'avai po son maitrè. Avoué d'ai condechon deince, bin ein ràigllie, ne sein su de ne jamé avai de tsecagné.

Mà ne l'ai avai pas trài senanné que l'individu que l'ai fasai sè terrè iré arrouvà, que mon Pierro menacivé dza de lo treinà dévan lo dzudzo. Vouaisé porquie. Son grandzi, que n'avai pas bin met dèzo sa capetta lo premi paragraphe de la conveinchoin, avai tot bounameint trài onna cotze de fràno que l'ai gravavé à la tsintre d'on tsamp iau sènavé de l'aveina. Quand Pierro l'a vu arrouvà avoué ci tronc su le panàiré de son tsai l'arai fallu lou vaire; crayon prau que se l'avai pu l'arai eimpougné la trotse po la l'ai tsampà à la tità. Adon l'ai de totè lè crouitè réson qu'on pào deré à n'on chrétien; et se la Lisette n'iré pas vegnaite lo teri pè son bliantset, à l'haora que l'est, n'arai pas botsi de menà lou mor.

Mà lo grandzi qu'avai fé lo poing dein sa catsetta, atteinà adli lo momein de pouai sè reveindzi. N'a pas zu fauta d'atteindre asse grandeimps què Jacob po avai Rachel.

Dou mài apri saillissai d'on prà on tsai de feïn, avoué dou dzouvenou bàu, on pou vi et que ne s'accordavan pas tant bin à o temon. Pierro, que s'aidivé ci dzo io lo temps avai mena de pliodze, appouvé lo tsai avoué onna fortse po passa onna regola. Ma fai, ne pu pas vo dere aò justo ceïn que l'ai ia zu; mà tot por on coup lo tsai fà la betetiula et mon Pierro se traòvè dèzo sein pire sein appèchàidre. Lo grandzi à zu couâte de vitou déplyai sè bàu et de lè z'attatsi à n'adze, pu de reveni tot es-socliià vouait ceïn que son maitrè iré dévegnai. Lo traòvè qu'édzevatavé dein lo feïn, sein pouai sè ravai; sè tsambè iran praissè eintre lè bâton d'ai z'etsillè et fasai d'ai veindzeins de la metsance.

Quand l'eût apéchu son grandzi qu'avai dào mau à ne pas pouffà de rire ein lo vayeïn fère lè cent-dise-nào coups, sè recoumeindé à li. Mâ cisique, apri l'avai laissi fère on momeint, l'ai dit:

— Atteindé onna menuta, noutron maitrè, vu vitou allà vaire su lè condechon se l'écrit que dàisso vo rémoua d'ique?

Et sè met à corre à l'hotau.

Né pas fauta de vo deré que n'est pas revegnai. Assebin se dai dzeïn que passavan perquie n'avan pas oïu Pierro bramà aò séco et n'étaïn pas zu lo teri frou, m'inlèvine se la Lisette n'arai pas pu veni vèva, tandi qu'ora l'a adli son Pierro. Lé veré que du adon l'ant sandzi de grandzi. O. C.

Une trouvaille à sensation.

Sous le titre: *Tablettes du progrès*, M. Georges Vitoux nous entretient d'une invention de M. Paul Masson, invention aussi commode qu'infailible pour prévenir tout accident de chemin de fer par collision ou tamponnement. Et, sans même sourire, il reproduit en ces termes l'exposé de M. Masson:

« Mon projet, écrit l'inventeur, consiste uniquement à adapter à l'avant et à l'arrière du train un plan incliné à roulettes qui partira du niveau des rails pour aboutir au sommet, soit

de la locomotive, soit du dernier wagon. Ce plan portera lui-même des rails qui auront même gabarit et même écartement que ceux de la voie, dont ils ne seront que le prolongement. Ces rails se poursuivront tout le long du train, se joignant bout à bout, comme les wagons eux-mêmes, et reposant sur de solides châssis en fer soutenus de distance en distance par des piliers à roulettes.

» Que l'on suppose, maintenant, deux trains venant à la rencontre l'un de l'autre. Au lieu de s'éventrer mutuellement, de se télescoper, suivant l'odieuse expression qui a cours, l'un d'eux s'engagera sur la pente qui lui sera présentée par le train adverse, parcourra ce dernier dans toute sa longueur et redescendra par la pente de queue, sans avoir causé le moindre dommage et sans en avoir subi aucun. Il est bien entendu qu'un seul des trains devra être muni du double appareil en question. Il suffira d'établir, par exemple, que tous les trains marchant dans la direction de Paris seront pourvus de l'éperon protecteur; tous les autres non. Ceci n'est qu'une affaire de réglementation administrative, une pure question d'horaire. Il est à remarquer que le même système pourra obvier aux tamponnements, pourvu qu'on alterne d'une façon analogue les trains qui doivent se suivre à très courte distance ».

Mercredi, nous avons eu le plaisir de visiter, en compagnie de nombreux actionnaires et invités, la grande brasserie de Tivoli. Grâce à l'aimable obligeance de M. le directeur Paul Paccaud et aux renseignements qu'il nous a donnés en parcourant, du sous-sol au troisième étage, les diverses installations, chacun a pu se rendre compte, d'une manière fort intéressante, des diverses phases par lesquelles passe la fabrication de la bière. Les appareils sont superbes, les locaux bien éclairés et leurs abords spacieux: tout a été fait grand et d'après les derniers perfectionnements apportés à cette industrie; tout enfin paraît assurer le succès du nouvel établissement.

Cette visite a été suivie d'une charmante collation, où bon vin et bonne bière, toasts et chansons ont bien vite apporté la gaité.

Rappelons que l'année dernière on inaugurerait aussi la brasserie de la Rosiaz, entièrement transformée et agrandie dans d'excellentes conditions. Voilà donc notre ville dotée de deux brasseries dignes de lutter l'une et l'autre avec celles de l'étranger. Espérons que leurs produits seront appréciés comme ils le méritent et que nous nous montrerons assez bons Vaudois pour ne pas aller chercher au loin ce que nous avons chez nous.

Extrait du Registre du Colloque de Moudon. — 9 juillet 1714: ...Monsieur le Ministre de Dompierre ayant aussi représenté que ceux de Prevonloup veulent que le Régent fasse l'école dans un pressoir, il a été convenu qu'on leur fera savoir qu'ils aient à lui procurer un logement pour faire l'école, manque de quoy on en avertira sa Noble Seigneurie Baillivale.

Extrait du Registre de la Classe d'Yverdon. — Mai 1717: Le pasteur de Champvent se plaint que la commune de Mathoud son annexe ne loge pas le Régent dans la maison où il logeait du passé (c'est-à-dire que Suscévaz et Mathoud n'ayant qu'un même Régent, chaque village le loge à son tour deux années) mais l'ont logé avec le Berger ou Porcher, ce qui n'est pas à souffrir pour y tenir l'école... et que cette commune néglige les insinuations et exhortations du Seigr de Champvent. La Ven. Classe a prié très humblement Monseigneur le Baillif d'Yverdon de faire venir par devant lui le Gouverneur pour rendre raison de la conduite de sa Commune et désobéissance à Mr de Champvent.

L'eau de suie et les roses. — Prenez la suie d'un poêle ou d'une cheminée chauffée au bois, mettez-la dans une vieille cruche et versez dessus de l'eau chaude. Lorsqu'elle est refroidie, servez-vous-en pour arroser vos plantes en laissant quelques jours d'intervalle entre chaque arrosage. Lorsque toute l'eau est épuisée, remplissez de nouveau la cruche avec de l'eau chaude. L'effet de cette eau sur les plantes, spécialement sur les roses, est merveilleux.

Gelée de cerises. — Prendre dans les proportions de trois kilogrammes de cerises, sans queue ni noyau, pour un kilogramme de groseilles. Exprimer le jus des deux fruits mêlés ensemble. Décanter et passer à la manche, puis ajouter cinq cents grammes de sucre par livre de jus et cuire au même degré que la gelée de groseille cuite, c'est-à-dire lorsque le jus se détache de l'écumoir lentement, goutte à goutte.

Le N° 23 du *Journal de l'Exposition nationale suisse* traite les sujets suivants, accompagnés de belles gravures: Promenade dans le groupe 29. — Fest der Bundesbehörden. — Nella galleria dell'Arte moderna. — Chemins de fer de montagne. — Le fer forgé à l'Exposition, par G. Hanz. — Une montre de 15,000 francs. — Ein seltener Keller. — Concerts symphoniques. — Symphoniekonzert in der Victoria Halle. — Le poème alpestre, deuxième partie. — Au Parc de Plaisance. — Le Water-Toboggan, la Tour métallique. — Chronique de l'Exposition.

Boutades.

Une dame revenait d'un concert d'amateurs: « Eh bien, lui demanda-t-on, avez-vous entendu de bonne musique? » « Non, vraiment, dit-elle d'un air dédaigneux, c'était fort mauvais; ils ont chanté un *octurne*, puis encore un *octurne*, et comme ils allaient chanter un troisième *octurne*, j'ai perdu patience et je suis partie. »

Le général de X... est à la campagne et sa femme partie pour Vichy, où, à son arrivée, elle est morte subitement. On ne savait comment annoncer la triste nouvelle au général. Il adore sa femme. Enfin, un cousin prend sur lui de porter cette nouvelle.

Mais il y cherche des précautions.

— Mon cher général, ma cousine... ma pauvre cousine est bien malade.

— Que dis-tu là? Tu me fais peur...

— Oh! très malade... Plus malade que ne le dit le médecin. Hélas? un malheur est si vite arrivé!... Du courage, général!

Alors le général, donnant de son index un coup droit dans l'abdomen de son cousin:

— Farceur, va!... Malade?... Je parie cent sous qu'elle est morte!

Balandard a pour voisins deux pédicures qui, par suite de la concurrence qu'ils se font mutuellement, vivent en fort mauvaise intelligence.

Toutes les fois qu'ils se rencontrent, il se lancent quelques potées d'injures.

Hier, à court d'épithètes désagréables, ils tombent l'un sur l'autre à bras raccourci.

Balandard accourt pour les séparer.

— Voyons, messieurs, s'écrit-il, n'est-ce pas honteux de votre part?... Deux pédicures en venir aux mains!

Une vieille coquette, insupportable par ses prétentions à la jeunesse, demanda un jour à un monsieur combien il lui donnait d'années. « Ma foi, lui répondit-il, vous en avez assez sans que je vous en donne d'autres. »

Là-dessus, la dame, un peu vexée, soutint qu'elle n'avait pas quarante ans. « Après tout, j'aurais tort de ne pas le croire, voilà plus de dix ans que vous me le dites, répliqua le monsieur. »

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.